

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1969

Artikel: Ce n'est qu'un début, continuons... la crise
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Triste rebondissement pour un projet probablement coulé

par ceux qui peinent à se maintenir au-dessus de leur

propre ligne de flottaison.

Ce n'est qu'un début, continuons... la crise

Jean-Pierre Ghelfi • 30 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21603>

Neuchâtel, l'occasion manquée du RER

33'769 non, 33'351 oui: le projet de réseau express neuchâtelois a été rejeté par une majorité de 418 personnes. L'appel à la transcendance, formulé par le Conseil d'Etat, n'a pas suffi (DP 1940³).

Le sujet a passionné les gens de tous les horizons et de tous les milieux, comme en témoigne un taux de participation élevé (51,5%). Les journaux locaux ont publié au cours des semaines qui ont précédé le scrutin un nombre tout à fait impressionnant de lettres de lecteurs et de lectrices. Quels qu'en soient le contenu et les arguments, ces missives exprimaient une réflexion (qu'on pouvait partager ou non) et un intérêt pour la question examinée.

La discussion publique a été passionnée comme rarement. Les gens avançaient leurs opinions: «*c'est ce dont le canton a besoin pour forger son avenir*»; «*le RER est indispensable pour que le canton puisse fonctionner comme une agglomération*»; «*le canton n'a pas les moyens de*

financer ce projet»; «*ce projet ne dessert pas équitablement toutes les régions*»; «*ce n'est pas le bon projet, il faut en élaborer un autre*», «*la participation financière des CFF est très insuffisante*» etc. Mais ces avis étaient presque toujours l'aboutissement d'une réflexion, fût-elle surprenante ou insolite. Il serait donc faux d'en déduire que les votants ont été mus par la passion ou l'émotion.

Le 24 septembre 2000

A l'intention des tenants du vote émotionnel – dans ce cas comme dans d'autres – nous voudrions rappeler les résultats de la votation fédérale du 24 septembre 2000⁴. Rappel qui tombe très bien par ces temps où l'on reparle de sortir du nucléaire et de promouvoir les énergies renouvelables!

Étaient alors en discussion trois projets «*écologiques*»: une initiative populaire «*pour l'introduction d'un centime solaire (initiative solaire)*»; son contre-projet dénommé «*article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables*» et un projet

d'article constitutionnel «*sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement*». Les partisans de ces trois textes recommandaient de voter trois fois oui. Les adversaires étaient tout aussi unanimes dans le sens du non.

Le peuple a donné des réponses différenciées. Il a ainsi balayé le «*centime solaire*» (67% de non), la redevance en faveur de l'environnement n'a pas non plus trouvé grâce (56% de non) et il n'a repoussé que de peu la redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (52% de non). Les débats qui précédèrent cette votation de septembre 2000 furent passionnés et manquèrent souvent singulièrement de nuances. Mais le peuple ne s'est pas laissé prendre. Il a considéré chacun de ces trois objets pour ce qu'il était et a donné trois verdicts distincts qui montrent à l'évidence que son vote n'avait rien d'émotif ni de passionnel.

Trois variantes

Tout le monde a eu un train Märklin dans sa jeunesse, ou a rêvé d'en avoir un (du moins avant l'apparition de l'informatique de

divertissement), de sorte que les Suisses, pour reprendre une formule d'Yvette Jaggi, se voient volontiers en chef de gare ou conducteur de loco. Cette conviction leur confère des dons insoupçonnés pour formuler des options alternatives au projet soumis au verdict du peuple neuchâtelois. Options naturellement présentées comme meilleures, moins coûteuses et tenant mieux compte des besoins des différentes régions. «Mais, comme de bien sûr, caramba, comment se fait-il que personne n'y ait pensé avant!»

Blague mise à part, la géographie humaine, la topographie et le réseau ferroviaire existant fournissent ensemble quelques contraintes lourdes qui réduisent singulièrement le nombre de variantes. Pour dire les choses franchement, nous n'en voyons que trois.

La première est celle que le peuple a refusée. Elle s'articulait autour d'une liaison express en tunnel entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, avec arrêt à Cernier, à mi-distance, permettant le croisement des trains, qui pouvaient ainsi circuler avec une cadence au quart d'heure.

La deuxième est la réfection-modernisation de la voie actuelle, de 1860, qui nécessite un temps de parcours d'une bonne demi-heure entre les deux principales villes. Des améliorations marginales

sont possibles par rapport à la situation actuelle. Est en revanche exclue la création d'un véritable RER pour l'ensemble du canton.

La troisième variante a presque été passée sous silence, peut-être parce qu'elle est «*politiquement incorrecte*». Elle consiste à se désintéresser de l'hypothèse transports publics (les deux variantes précédentes) pour affirmer que l'avenir passe par le trafic motorisé et qu'à ce titre un deuxième tube routier sous la Vue-des-Alpes doit s'imposer.

Le vote du 23 septembre va dans ce sens. D'ici une dizaine d'années, le tube routier existant bi-directionnel sera saturé de sorte que la pression deviendra forte pour le doubler. Mais, à moins d'un miracle fédéral en matière de subventionnement, le coût de ce nouveau tunnel routier sera à la charge du canton, pour un ordre de grandeur analogue à la part cantonale au RER rejeté... Neuchâtel continuerait ainsi à miser durablement sur le trafic privé, comme dans les pays émergents, alors que dans tous les pays occidentaux développés, même aux Etats-Unis, la consommation de kilomètres voitures a commencé à reculer. Voir le dossier très instructif de *The Economist*⁵ du 20 septembre.

En voie de sous-développement?

Et demain? Les autorités

cantoniales n'ont pas de légitimité pour investir un sou de plus dans ce projet. Comme prévu, le plan B des CFF se met en place. L'alternative au RER, c'est donc la rénovation-modernisation de la ligne actuelle. Dans leur communiqué, les CFF ont annoncé qu'ils allaient en pousser les études de détail. Catastrophées, les autorités chaudes-de-fonnières demandent aux CFF de surseoir à cette dépense budgétée à 240 millions de francs.

S'il n'existait pas un problème majeur de mise aux normes de sécurité des tunnels ferroviaires entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, on peut être sûr que les CFF se laisseraient assez facilement convaincre de ne pas dépenser cet argent maintenant et pour ce tronçon. Ils pourraient investir dans la modernisation de la ligne du pied du Jura, qui est encore à voie unique à Ligerz (ouest de Bienne) sur quelques kilomètres. Cette même ligne est surencombrée sur quelques kilomètres aussi à l'ouest de la gare de Neuchâtel. Deux goulets d'étranglement qui compliquent singulièrement l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Lausanne et Bienne et qui nécessiteront plusieurs centaines de millions de francs pour être résorbés.

Neuchâtel est le premier canton en trente ans à refuser

un projet d'amélioration de son réseau de transports publics mis au bénéfice d'une aide fédérale ! Comment parviendra-t-il à l'avenir à

plaider sa cause auprès de la Confédération et des Confédérés? Quelle crédibilité aura-t-il lorsqu'il voudra défendre la liaison

TGV Berne-Paris, toujours en sursis? Neuchâtel n'est pas seulement un canton en crise. Il a choisi la voie du sous-développement.

L'élection populaire du Conseil fédéral mettrait en péril le système politique suisse

Jean-Daniel Delley • 28 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21595>

Le gouvernement fédéral n'est pas assimilable à un Conseil d'Etat

Le Conseil des Etats vient de rejeter⁶ l'initiative en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Un rejet justifié car les arguments favorables, en apparence séduisants, ne résistent pas à l'analyse.

L'élection populaire du Conseil fédéral, nous disent ses partisans, devrait parfaire la qualité démocratique de nos institutions. Le gouvernement y gagnerait en légitimité. De plus ce mode d'élection a fait ses preuves dans les communes et les cantons; il est temps de l'appliquer au niveau fédéral. Et puis l'élection par le peuple mettrait fin aux pratiques peu transparentes, aux conspirations même qui prévalent dans le système actuel. D'ailleurs la commission chargée de préparer la Constitution de 1848 n'a-t-elle pas écarté de très peu l'élection populaire du Conseil fédéral?

Passons sur le fait qu'en réalité les partisans d'un gouvernement élu au suffrage universel n'ont jamais poursuivi que leur intérêt bien compris. Avec leurs initiatives de 1900 et 1939, les socialistes tentaient de contourner une majorité parlementaire bourgeoise hostile à leur entrée au gouvernement; aujourd'hui dans la place, ils n'y sont plus favorables. Aujourd'hui encore, l'UDC réagit tout à la fois à l'échec de ses candidats officiels en 2000 – Samuel Schmid leur fut préféré – et l'éviction de Christoph Blocher en 2007.

L'élection par le peuple ne renforcerait pas la légitimité démocratique du gouvernement. Cette légitimité, il la détient d'un Parlement élu par le souverain. La référence au mode d'élection prévalant dans les cantons et les communes n'est pas pertinente.

La Suisse est un Etat fédéral, une structure seule à même de respecter la diversité

linguistique, culturelle et politique du pays et de garantir sa viabilité. La compétence attribuée au Parlement de désigner le Conseil fédéral a permis d'inscrire cette diversité dans la composition du gouvernement. L'élection du Conseil fédéral au suffrage universel, selon un s⁷ystème majoritaire même atténué et dans une circonscription unique (DP 1918⁷) mettrait en péril ce délicat équilibre. Les campagnes électorales, devenues de ce fait nationales, conduiraient à négliger la représentation des régions et la diversité politique. Avec la clause désinvolte des deux sièges réservés à des candidats domiciliés en terre latine, la minorité italophone verrait diminuer encore ses chances de se voir représentée à l'exécutif. Ces campagnes impliqueraient des ressources financières importantes, créant une dépendance plus forte encore des partis envers des donateurs privés et anonymes et des conseillers fédéraux envers leur parti.